

# N-A!

LA LETTRE  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

**N°13**  
NOV. 2018  
ISSN 2555-297X

ÉDITO

Ce numéro de N-A!, présente les différents avis adoptés en octobre par notre assemblée sur les politiques régionales. Il suit le fil rouge du réchauffement climatique! Le récent rapport du GIEC, ou encore l'attribution du Prix Nobel d'économie à deux chercheurs pour leurs travaux sur la croissance durable rappellent les enjeux de plus en plus prégnants du développement durable et la nécessité de faire évoluer rapidement nos modèles de développement. La prise de conscience du réchauffement climatique, levier pour engager les transitions nécessaires dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'agriculture, de la gestion de l'eau, ne doit pas cacher l'impérieuse nécessité d'enrayer l'effondrement de la biodiversité dont le monde semble commencer à se préoccuper... On ne coupera pas à de grandes décisions et surtout d'actions de terrain, pour apporter des solutions à cet effondrement de la faune notamment (- 60 % depuis 1970) dont les effets écosystémiques pourraient dépasser le coût du PIB mondial d'après les dernières hypothèses du WWF notamment. Ce sont des domaines de compétences de la Région. La prise de conscience est réelle, confirmée par son rapport sur la situation en matière de développement durable. En attestent également, les orientations budgétaires présentées pour 2019 (un nouveau parc naturel régional, des politiques pour la rénovation énergétique de l'habitat, un plan pour l'alimentation et les circuits courts, les alternatives au transport routier...). Le CESER partage cette volonté mais estime qu'il faut s'engager plus fortement et mettre en adéquation les moyens pour faciliter l'évolution des modèles actuels. Le développement économique doit évidemment contribuer au bien-être et à la cohésion sociale et territoriale! Là encore des signes de l'engagement régional sont notés : un plan d'actions pour la parité, la lutte contre les discriminations, le logement des jeunes, la reconnaissance de la contribution à l'intérêt général des associations, l'éducation et la formation professionnelle... mais au-delà des intentions affichées, la question des moyens et des priorités demeure. Enfin le CESER parle d'Europe. Elle est confrontée aujourd'hui à une multitude de défis internes et externes : contraintes économique et financière, pressions migratoires, questionnement des valeurs, montée des populismes, Brexit, tensions commerciales avec les États-Unis... L'avenir de l'Europe pose question. Autant de raisons qui nous confortent dans notre engagement à coopérer avec nos homologues européens.

Dominique CHEVILLON  
Président

AVIS

Développement durable

## COMMENT LES POLITIQUES RÉGIONALES CONCILIENT LES EXIGENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET DE BONNE GOUVERNANCE ?



Conformément aux textes réglementaires, la Région Nouvelle-Aquitaine propose, à travers son rapport annuel sur la situation du développement durable dans la collectivité, un tour d'horizon complet de ses différentes actions dans ce domaine.

Si cette édition très fournie du rapport annuel donne quantité d'informations sur les actions régionales, il gagnerait

en lisibilité en proposant une analyse qualitative et une mise en perspective de ces actions. Quelles sont les orientations structurantes de la Région en matière de développement durable, que déclinent les différentes actions présentées ? Comment s'articulent-elles avec les stratégies régionales portées dans les schémas ? Pour quels résultats ? Autant de questions dont la réponse ne transparaît pas à la lecture du document proposé et sans laquelle il est difficile d'apprécier l'action de la collectivité régionale en faveur du développement durable.

Pour les prochaines éditions, le CESER préconise une approche plus transversale mettant en évidence la façon dont les différentes actions régionales et celles des autres acteurs concilient les exigences économiques, sociales, environnementales et de bonne gouvernance concourant au développement durable. Dans le même ordre d'idées, et pour une meilleure compréhension, la présentation d'indicateurs de portée générale, par exemple les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité ou encore le bien-être des habitants, contribuerait à construire une culture commune du développement durable en Nouvelle-Aquitaine.

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION  
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE  
180 CONSEILLERS DÉSIGNÉS  
REPRÉSENTANT 111\* ORGANISATIONS  
PATRONALES, SYNDICALES,  
ASSOCIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...  
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS  
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

### Sommaire Lettre N°13

Rapport « développement durable »	P.1
Orientations budgétaires pour 2019 / DM	P.2
Création du Parc Naturel Régional Médoc	P.2
Pour une alimentation durable et locale...	P.2
Territoires à énergie positive	P.3
Logement des jeunes et des étudiants	P.3

Plan d'actions pour l'égalité	P.3
Éducation artistique et culturelle	P.3
Charte d'engagements réciproques	P.4
Réseaux régionaux de recherche	P.4
Formation professionnelle	P.4
L'esprit de coopération	P.5
Actus	P.6

\*en représentation directe et indirecte



## DIFFICILE DE CONSTRUIRE UN BUDGET QUAND DES INCERTITUDES PÈSENT SUR LES COMPÉTENCES RÉGIONALES !

Les orientations budgétaires sont « le gros morceau » des séances plénières d'automne. Pour 2019, le contexte national n'a pas facilité l'exercice : baisse des ressources (diminution des dotations et système de compensation insuffisant), baisse des dépenses de fonctionnement (encadrées par un contrat financier passé avec l'État), incertitudes sur le maintien de certaines compétences régionales, en particulier l'apprentissage que l'État veut reprendre en main... Dans son avis, le CESER exprime des inquiétudes et des regrets, et il estime que les baisses de ressources financières de la Région, auxquelles s'ajoute un nouveau plan d'économies demandées aux collectivités territoriales, sont incompatibles avec l'exercice responsable des compétences dévolues aux Régions. Le CESER regrette que l'État ne donne pas les moyens d'une fiscalité régionale plus dynamique.

Dans ce contexte budgétaire tendu, le CESER constate la difficulté à « faire région » et le sentiment d'éloignement de certains territoires. L'absence de certaines thématiques clefs comme la fracture numérique, l'intermodalité, ou encore la transcription budgétaire du Schéma Régional du Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation, risque de conforter ce sentiment. L'annonce en faveur de la territorialisation de l'action et de l'organisation de la Région est donc particulièrement importante.

Concrètement, sur les orientations politiques affichées, le CESER soutient globalement les ambitions présentées par l'exécutif régional pour « amplifier la dynamique économique et de l'emploi » en estimant toutefois que la stratégie régionale en matière de formation

aurait mérité un développement plus important et des précisions quant aux actions concrètes prévues. Concernant l'orientation proposée pour « aménager et encourager les dynamiques du grand territoire », le CESER apprécie la nouvelle convention TER annoncée en 2019. Il s'interroge néanmoins sur la traduction concrète de la volonté affichée du Conseil régional « d'assurer une juste desserte de l'ensemble du territoire ». Il s'agit en effet de répondre aux besoins de tous les usagers, ceux situés aux pourtours du territoire régional, mais aussi ceux qui sont les plus éloignés du maniement des nouvelles technologies. Enfin, le CESER soutient l'impératif affiché par la Région, pour agir face à une situation environnementale, écologique et climatique inquiétante, comme le montre le dernier rapport du GIEC. Il souligne la nécessité de s'engager plus fortement dans un modèle de soutien basé sur l'éco-socio-conditionnalité et de mettre en cohérence les priorités définies (notamment en matière de développement industriel) et la volonté affichée de « changement de modèle ». Il propose par ailleurs que les sommes perçues au titre de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques – TICPE – soient affectées prioritairement au financement de projets d'infrastructures de transports collectifs, ferroviaires ou pour la « mobilité douce ».

Le CESER sera plus spécifiquement attentif en 2019, à la mise en œuvre de la stratégie sur l'eau, au plan régional de prévention et de gestion des déchets, et à l'amplification annoncée de l'engagement régional pour la transition énergétique.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-la-seance-pleniere-des-17-et-18-octobre

## LE 54<sup>ÈME</sup> PARC NATUREL RÉGIONAL FRANÇAIS EST EN MÉDOC

Le projet est né en 2008, en réaction notamment aux débats suscités par les projets d'implantation de grandes infrastructures dans le Médoc (terminal méthanier au Verdon et contournement autoroutier de Bordeaux), un Parc Naturel Régional Médoc ! 10 ans après, ayant franchi les différentes étapes, le Conseil régional, seul compétent en matière de création, propose le projet. Le Parc Naturel Régional du Médoc est accueilli avec bienveillance par le CESER qui en soutient les ambitions, en substitution aux précédents projets d'implantations de grandes infrastructures. La charte du PNR du Médoc affiche l'objectif d'un « équilibre territorial » qui « se situe à la croisée d'un environnement riche d'une diversité de paysages dont la qualité tient en partie aux activités qui s'y déploient, et d'une cohésion sociale et spatiale dont la solidité repose sur la permanence d'un espace identitaire reconnaissable à ses valeurs patrimoniales, une culture partagée, et la vitalité d'une économie puisant son énergie de renouvellement dans ses fondamentaux ».

Le CESER s'interroge cependant sur la façon dont les ambitions affi-

chées, notamment celles relatives à la préservation de la biodiversité, seront concrètement mises en œuvre, les mesures et dispositions prévues n'ayant pas de caractère prescriptif. D'où l'importance de disposer d'indicateurs pertinents et robustes d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre de la charte. Des réserves sont exprimées sur le choix de ces indicateurs et plus globalement des points de vigilance sont soulignés : le CESER souhaite que la charte du Parc Naturel Régional du Médoc soit un relais privilégié des politiques régionales, notamment celles relatives à la consommation foncière, et il attire l'attention sur la question de la gestion forestière, enjeu majeur sur le périmètre du Parc, au regard de sa vulnérabilité vis-à-vis des tempêtes ou de sa contribution à la transition énergétique. Enfin, la charte du Parc stipule que les cœurs de biodiversité n'ont pas vocation à recevoir des équipements de production d'énergie renouvelable. Le CESER regrette que cette préconisation ne vaille pas pour les carrières.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-la-seance-pleniere-des-17-et-18-octobre

## MANGER LOCAL ! UN PROGRAMME « AGRICULTURE, ALIMENTATION, TERRITOIRES »



Manger local, aller au marché de proximité, faire ses courses chez les producteurs... c'est bon pour les territoires et l'économie locale ! C'est en substance l'orientation présentée par le Conseil régional au CESER. La feuille de route du Conseil régional « Agriculture, Alimentation et Territoires, pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine » vise à développer les circuits alimentaires locaux et l'ancrage territorial des filières alimentaires. À ce stade, le projet repose essentiellement sur l'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective publique régionale, notamment au sein des lycées. Pour le CESER, une des principales difficultés aujourd'hui est liée à l'adéquation entre l'offre et la demande. Il est nécessaire d'augmenter les volumes permettant de répondre à la demande des marchés régionaux et de renforcer l'approvisionnement et la capacité de transformation des produits. Il s'agit bien d'une structuration globale de l'offre qui est à mettre en place et le CESER propose un certain nombre d'actions concrètes pouvant y contribuer : travail avec les grands chefs de la région, renforcement de la formation et des savoir-faire autour de la cuisine des produits locaux et notamment auprès des cuisiniers des espaces de restauration collective, développement et consolidation de l'emploi dans ce secteur, soutien aux investissements pour des outils collectifs... sous réserve d'une évolution du cadre juridique actuel des marchés publics. Enfin, les marchés de proximité sont des marchés à forte valeur ajoutée, ils sont à la fois une réponse économique et une réponse en termes d'aménagement des territoires. Pour le CESER, développer l'agriculture de proximité et les circuits alimentaires locaux doit être un axe majeur des contrats de territoire.

ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-la-seance-pleniere-des-17-et-18-octobre



## UNE NÉCESSAIRE AMPLIFICATION DES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES DANS L'HABITAT



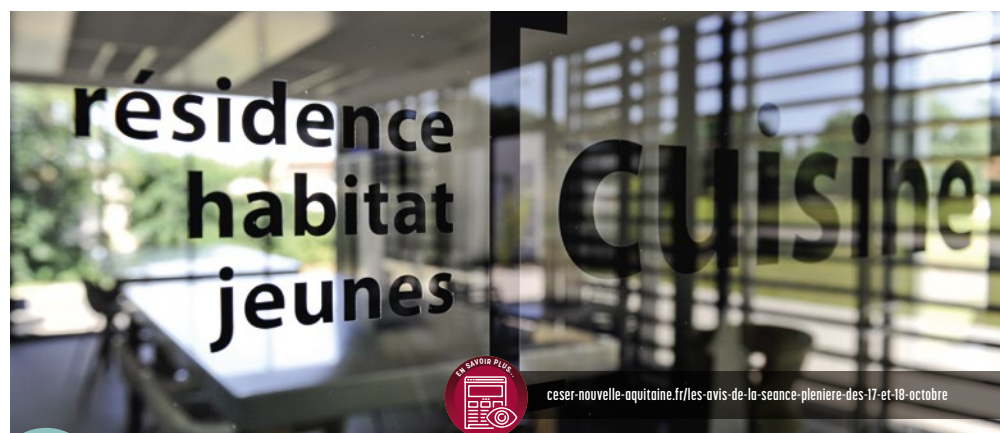
Le secteur résidentiel étant le 2<sup>ème</sup> consommateur d'énergie à l'échelle régionale, différents dispositifs régionaux sont proposés pour la maîtrise des consommations et le développement des énergies renouvelables.

Au vu d'un premier bilan positif de l'accompagnement des «projets participatifs et citoyens pour la transition énergétique», le CESER réaffirme son soutien aux orientations proposées en soulignant cependant la complexité du dispositif, difficile à appréhender pour les non-initiés et notamment son articulation avec les actions de l'ADEME.

L'enveloppe budgétaire dédiée aux projets de «rénovation énergétique des logements individuels privés» n'ayant été que partiellement consommée, le CESER souhaite que le dispositif régional fasse l'objet d'une communication plus large afin de favoriser l'engagement des ménages dans une démarche de rénovation énergétique. Moins de 30 % des objectifs étant aujourd'hui atteints, il convient d'amplifier la dynamique engagée. L'articulation de l'aide régionale avec les Programmes Locaux de l'Habitat, dont la mise en œuvre est confiée aux EPCI, et le SRADDET doit également être clarifiée.

Pour le CESER, le principe d'un dispositif régional mettant en avant les associations et collectifs de citoyens favorise une meilleure association des territoires à la construction d'un nouveau modèle

énergétique décarboné. Ainsi l'assemblée socioprofessionnelle soutient, au terme d'un premier programme triennal, la proposition d'un nouveau règlement des «Territoires à Énergie Positive» (TEPOS) Nouvelle-Aquitaine et ses modalités d'accompagnement. La faiblesse des montants alloués pose néanmoins la question de l'architecture du dispositif dans la durée et celle du soutien à l'investissement si l'ambition est bien l'utilisation de productions d'énergies renouvelables locales.



### AVIS Logement, habitat

## LE « BON PLAN » LOGEMENT POUR LES JEUNES

L'accès à un logement dans des conditions économiques et de confort acceptables reste encore, pour un trop grand nombre de jeunes en formation, étudiants et jeunes actifs, un véritable casse-tête, en particulier là où le marché immobilier est «tendu». Hors agglomérations et dans nombre de territoires ruraux, l'accès des jeunes à un logement autonome se heurte à la vétusté du parc de logements et à une relative rareté de l'offre locative. Les projections démographiques annoncent des besoins croissants suscitant de vives inquiétudes. Dans ce contexte, le CESER estime que la politique proposée par le Conseil régional mérite d'être soutenue et encouragée en soulignant qu'elle devra d'une part s'inscrire dans la durée, d'autre part mobiliser un partenariat élargi avec l'État, les collectivités locales et les acteurs de la filière «logement». À ce titre, cet enjeu mériterait une mobilisation spécifique et un suivi de la Commission Territoriale de l'Action Publique. La pertinence du partenariat avec Action Logement est soulignée, compte tenu des initiatives déjà portées par cet acteur (par exemple le concept *Yellomme*). Certaines dispositions du «plan logement» ont été commentées et enrichies de propositions complémentaires du CESER : conditionnement de l'aide à l'investissement à un loyer de sortie plafonné, élargissement du dispositif de création de «logements passerelles», mobilisation d'un parc de logements permanent ou temporaire (ex : internats de lycées ou collèges...) pour les jeunes salariés saisonniers avec une priorisation sur des territoires cibles, extension de certains dispositifs existants permettant de mobiliser des chambres chez l'habitant et pour faciliter l'accès des jeunes à un logement, en coordination avec d'autres dispositifs pour renforcer la portée et l'efficacité de cette politique régionale... Le CESER propose également d'élargir le public éligible, notamment les jeunes accueillis dans les structures d'insertion par l'économique et en service civique. Enfin, le CESER renouvelle ses inquiétudes face à la situation des «mineurs non accompagnés» et invite le Conseil régional, dans le prolongement de la motion qu'il a adoptée en 2016, à accompagner des projets associatifs permettant d'assurer un primo-accueil temporaire de ces jeunes.



### AVIS Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations

## UN PLAN D' ACTIONS QUI CONTRIBUE À UNE ÉGALITÉ EN ACTES

Le plan d'actions 2018-2021 proposé par le Conseil régional en matière d'égalité femmes-hommes s'inscrit dans le droit fil de la signature par la collectivité en 2017 de la Charte européenne pour l'égalité. Trop peu de collectivités territoriales en région ont à ce jour signé cette charte! Le CESER invite le Conseil régional à faire acte de sensibilisation et de promotion en Nouvelle-Aquitaine.

Si l'on observe une tendance à la réduction des inégalités de genre au cours des années récentes, l'actualité des mois passés atteste toujours des obstacles auxquels les femmes se heurtent dans la conquête de leurs droits et des multiples atteintes voire violences dont elles sont victimes. Dans ce registre comme dans bien d'autres, il importe aux pouvoirs publics de faire preuve de conviction, d'exemplarité et de persuasion, en inscrivant leur action dans la durée. C'est pourquoi le CESER accueille très favorablement ce plan d'actions régional et propose d'aller plus loin, en conditionnant l'octroi de ses aides aux entreprises (plus de 50 salariés) au respect des obligations en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et de tendre vers une intégration systématique de cette question dans les politiques d'intervention. Cela vaut pour l'égalité femmes-hommes, mais aussi pour les diverses formes de discriminations (liées au genre, à l'origine, au handicap ou à l'orientation sexuelle). Le CESER s'interroge cependant sur l'adéquation entre les objectifs affichés de ce plan et les moyens dédiés pour que les actions soient efficaces et visibles. Il sera attentif aux effets produits et à l'impact de la mise en œuvre des actions proposées.

### AVIS Éducation, culture

## UNE ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR L'ÉMANCIPATION ET L'ÉGALE LIBERTÉ D'EXPRESSION DES JEUNES

La convention associant l'État (Rectorats des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers, Direction régionale des affaires culturelles, Direction régionale de l'agriculture et de la forêt), le Conseil régional et le réseau Canopé, en faveur de l'éducation artistique et culturelle en région est accueillie très favorablement par le CESER. Il insiste plus fondamentalement sur l'opportunité de prise en compte et d'accompagnement des projets portés par des jeunes et invite les signataires à s'appuyer non seulement sur les structures et lieux culturels identifiés par le Ministère de la Culture, mais aussi sur les réseaux de «volontaires» et/ou structures ayant participé à la démarche régionale sur les droits culturels et sur les acteurs territoriaux engagés en matière d'éducation populaire, afin de développer des initiatives dans les territoires en lien avec les établissements.





## UNE CHARTE D'ENGAGEMENTS POUR LES ASSOCIATIONS QUI RÉPOND À UNE PRÉCONISATION DU CESER



En 2017, le CESER dressait, dans un rapport d'auto-saisine, un «*Panorama des dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine*» et proposait la formalisation d'un cadre d'engagements réciproques entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs. La conviction du CESER a contribué à l'émergence d'une charte régionale entre l'État, le Conseil régional et le Mouvement associatif de Nouvelle-Aquitaine. Cette initiative était attendue, elle fait suite aux profondes inquiétudes suscitées dans le monde associatif par la suppression d'emplois aidés, par les réductions des budgets publics accessibles aux associations ou encore par l'éventualité d'une disparition des services territoriaux dédiés à la vie associative. Pour le CESER, c'est une première étape qui doit tendre vers une consolidation des partenariats entre pouvoirs publics et associations, passant par une sécurisation de leur accompagnement, par exemple sous la forme de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens. Le CESER invite maintenant l'État et le Conseil régional à ouvrir le champ de cette charte à d'autres collectivités infrarégionales (Conseils départementaux, communes ou groupements) et à inscrire la question du soutien aux associations au programme de la Conférence Territoriale de l'Action Publique. Une connaissance plus approfondie et actualisée du fait associatif en région est nécessaire, la contribution à l'intérêt général des associations doit être plus complètement comprise : à la fois pour révéler et répondre aux besoins de la société, mais aussi comme un formidable levier d'émancipation et de reconnaissance des personnes bénévoles dans leur égale dignité et liberté, pour faire humanité ensemble.



## LES RÉSEAUX POUR UNE VISIBILITÉ NATIONALE ET EUROPÉENNE DE RECHERCHE

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ambitionne de structurer en réseaux, les forces de recherche et d'enseignement supérieur, afin qu'elles puissent répondre aux grands enjeux sociétaux, tels que les transitions écologique, énergétique et numérique, la compétitivité des entreprises, la santé, la performance industrielle... Dans ce cadre, le CESER a salué l'initiative du Conseil régional de proposer un outil de coordination pour faciliter l'émergence et la consolidation de ces réseaux permettant aux collectifs constitués de candidater à des dispositifs nationaux et européens de financement de la recherche et de l'innovation.



60 000 personnes, salariés et demandeurs d'emplois, formées par an à partir de 2019 ! C'est l'ambition présentée par le Conseil régional au CESER dans un contexte national non encore stabilisé en matière de répartition des compétences et des financements. Le dispositif vise à répondre aux besoins de qualification récurrents des secteurs professionnels, aux besoins en compétences exprimés dans les territoires et enfin aux besoins individuels pour la réalisation de projets professionnels. Un public diversifié donc qui implique l'organisation d'une offre de proximité sur les territoires, réactive et innovante.

Dans l'attente d'une clarification quant à la mise en œuvre opérationnelle de la loi «*liberté pour choisir son avenir professionnel*» et du résultat des négociations en cours pour la mobilisation de financements dans le PACTE régional annoncé en décembre, le CESER formule des observations et propositions. Ainsi, les nouvelles formes d'apprentissage proposées sont jugées intéressantes, mais ne concernent, pour l'instant, que des salariés. Il semble prématuré d'en faire un axe majeur de la politique régionale de formation, reléguant ainsi les dispositifs classiques de formation, pour les demandeurs d'emploi. Sur les financements, le CESER estime que la mobilisation du compte personnel de formation ne doit pas conduire à un transfert de responsabilité de l'intervention publique régionale sur l'individu. Concernant l'adéquation emploi/formation, il n'existe pas de diagnostic partagé sur les difficultés de mises en relation entre employeurs et demandeurs d'emploi : pour le CESER, l'image des métiers est un élément important pour l'orientation et l'attractivité, tout autant que les conditions de travail, et/ou les niveaux de rémunération. Une démarche d'accompagnement global des filières pourrait contribuer à travailler sur les causes. Des solutions telles que les groupements d'employeurs pourraient, à titre d'exemple, contribuer dans certains cas, à sécuriser des parcours professionnels, tout en répondant à des difficultés de recrutement. Le CESER souligne que l'accès à la formation professionnelle sera facilité en levant les freins périphériques à la réalisation des parcours de formation : logement, mobilité, rémunération... Il propose enfin qu'une attention particulière soit portée à l'intégration des personnes relevant des minima sociaux, mais aussi aux mineurs isolés, en particulier pour la formation par alternance, et rappelle que la lutte contre l'illettrisme, mais aussi «*l'illectronisme*», ainsi que la validation des acquis de l'expérience doivent être des axes forts de la stratégie régionale.

## UNE NOUVELLE STRATÉGIE RÉGIONALE





# L'ESPRIT DE COOPÉRATION

COOPÉRATION

Le CESER Nouvelle-Aquitaine est engagé depuis de nombreuses années pour construire des coopérations européennes : avec le CES de la Communauté Autonome du Pays Basque, avec les CESER français de l'Atlantique et avec les CESER - CES des régions atlantiques européennes au sein du Réseau Transnational Atlantique (RTA). Avec le renouvellement des CESER français début 2018, de nouveaux conseillers ont été désignés et une nouvelle dynamique s'engage.



## La coopération avec le CES de la Communauté Autonome du Pays Basque

Le CESER Nouvelle-Aquitaine poursuit le partenariat avec le CES de la Communauté Autonome du Pays Basque. Cette collaboration ancienne a pour objectif de favoriser la connaissance réciproque des deux régions, de renforcer les liens entre les socioprofessionnels et de proposer aux exécutifs régionaux des actions encourageant le renforcement de cette coopération et la mise en place de politiques publiques communes. La mise en place du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Nouvelle-Aquitaine - Euskadi - Navarre (cf. ci-après) a suscité une nouvelle dynamique de coopération des CESER. Une première réunion des nouvelles délégations s'est tenue en septembre pour définir de nouvelles thématiques de travail : sur les pratiques innovantes des deux territoires en matière d'économie sociale et solidaire d'une part et un travail d'étude sur les mobilités transfrontalières liées aux formations d'autre part.

## La coopération européenne au sein du RTA

Le RTA, plate-forme de coopération de la société civile dans l'Espace Atlantique, regroupe les CESER des régions françaises (Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire), les CES des Communautés autonomes espagnoles (Andalousie, Canaries, Communauté Autonome du Pays Basque, Galice, Estrémadure et Castille-et-León) et, au Portugal où il n'existe pas de CES au niveau régional, le Forum Oceano.

Une contribution du RTA sur la révision du Plan d'Action pour l'Atlantique de la Commission Européenne est attendue d'ici fin 2018 et un nouveau sujet de travail est annoncé : le corridor atlantique des transports.



## La coopération atlantique française avec les CESER de l'Atlantique

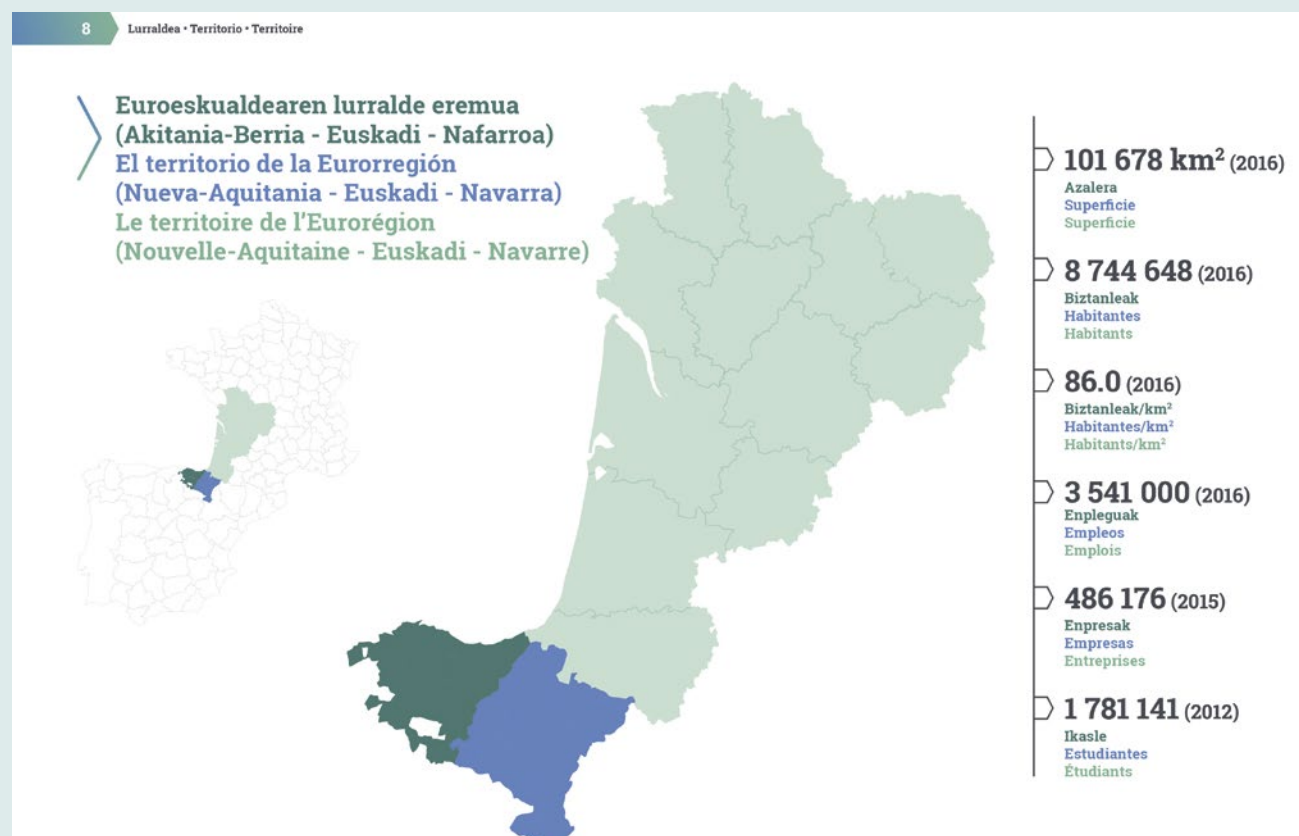
Les CESER de l'Atlantique ont également renouvelé leurs délégations (cf. nos précédentes éditions n° 10 et n° 12 de N-A!). Les travaux sur les « dynamiques de développement des régions de la façade atlantique » et sur les documents stratégiques de Façade ont débuté en octobre.



### À savoir...

### L'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine - Euskadi - Navarre : une notoriété à construire

Après les 3 Eurorégions Pyrénées-Méditerranée, Tirol-Alto Adige-Trentino et Galicie-Norte du Portugal, constituées sous forme de Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine - Euskadi - Navarre est la 4<sup>ème</sup> Eurorégion créée! Cet organe de coopération transfrontalière a pour principale ambition de renforcer les projets entre les collectivités partenaires, autour des thèmes de l'innovation, de l'environnement, de l'accessibilité et du développement urbain durable. L'objectif spécifique du GECT est de conduire les actions de coopération qui contribuent au développement économique, social et culturel de l'Eurorégion, mais aussi de représenter l'Eurorégion, tant dans les instances locales, régionales et nationales qu'euroennes et internationales.



Suite à son élargissement à la Navarre et aux ex-régions Limousin et Poitou-Charentes, le GECT Aquitaine-Euskadi a actualisé son plan stratégique 2014-2020 autour de 4 axes : la citoyenneté eurorégionale, l'économie de la connaissance, le territoire durable et la gouvernance. Elle est organisée avec 4 organes constitutifs : une assemblée (organe délibérant du GECT) composée de 18 représentants titulaires (6 par régions), un bureau, un Président désigné par l'Assemblée. La Présidence est assurée successivement, tous les 2 ans, par le Président de chaque Région membre du GECT.

Dotée d'un budget de 2126 M€, l'Eurorégion accorde des subventions (plus de 60 % des fonds) à des projets en matière de culture, de sport, d'éducation, de langues, d'économie de la connaissance, d'innovation... sous forme d'appels à projets.

La Nouvelle-Aquitaine contribue à hauteur de 550 000 € au fonctionnement du GECT Nouvelle-Aquitaine - Euskadi - Navarre pour 2018. Or, les opérations liées au fonctionnement et aux projets opérationnels de l'Eurorégion n'apparaissent pas dans les orientations budgétaires, ce que le CESER a regretté! Un travail du CESER est annoncé sur les mobilités transfrontalières liées à la formation professionnelle, sous la forme d'une compilation des expériences, des problématiques et des besoins sur le sujet, des différentes structures représentées au CESER Nouvelle-Aquitaine.





ACTU

## Le CESER conforte sa culture de l'évaluation

Dans un objectif de diffusion d'une culture de partage d'un langage commun, le CESER a tenu une séance plénière d'information sur l'évaluation des politiques publiques le 18 septembre dernier. Cette rencontre était ouverte à l'ensemble des conseillers ainsi qu'aux élus régionaux membres de la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques. Elle a été l'occasion de recevoir Patrick TASSIN, Président du CESER Grand Est et animateur de réflexions sur ce thème au sein de l'Assemblée des CESER de France, et Virginie BESRET, associée gérante de QUADRANT Conseil, spécialisée dans l'accompagnement des acteurs publics dans ce domaine. Le CESER a réaffirmé l'intérêt d'améliorer encore la qualité et la pertinence des avis du CESER afin de les rendre plus percutants.

ACTU

## CESER de France et Congrès des Régions de France

Dominique CHEVILLON, Président du CESER, a participé à la réunion plénière de l'Assemblée des CESER de France décentralisée à Marseille.

Il a également participé au 14<sup>ème</sup> Congrès des Régions de France au cours duquel, à l'initiative de François BAROIN, Président de l'Association des Maires de France, Dominique BUSSEREAU, Président de l'Association des Départements de France et Heru MORIN, Président de Régions de France, « l'appel de Marseille pour les libertés locales » a été lancé. Des Maires de diverses sensibilités, la quasi-totalité des Présidents de Région et de Département ont souhaité faire part de leur mécontentement quant aux relations entretenues avec l'État et ont lancé cet appel solennel pour une relance de la décentralisation en constituant une association commune. Pour le territoire de Nouvelle-Aquitaine, Alain ROUSSET, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, et onze des douze Présidents de Conseils départementaux sont déclarés signataires.



ACTU

## Le CESER s'engage avec les jeunes

- La 12<sup>ème</sup> édition des « Jeunes Néo Aquitains s'Engagent » s'est tenue à Lescun (64) en octobre dernier. Depuis 10 ans, la Ligue de l'Enseignement organise cet événement dans le but de recueillir et porter la parole des jeunes sur diverses thématiques sociétales. Comme pour la précédente édition, le CESER était représenté à cette manifestation régionale par deux de ses vice-présidents : Christian CHASSÉRIAUD et Serge REY. Les participants ont salué la qualité des échanges et le travail réalisé sur le thème des politiques jeunesse, où jeunes et élus ont fait preuve d'un véritable engagement citoyen.

- Dominique CHEVILLON a présenté la mission consultative et le rôle du CESER Nouvelle-Aquitaine au cours de la Journée Régionale de Formation d'Automne de la JCE Nouvelle-Aquitaine, devant 85 bénévoles entrepreneurs venus se former et assister à l'Assemblée Générale Régionale de rentrée.



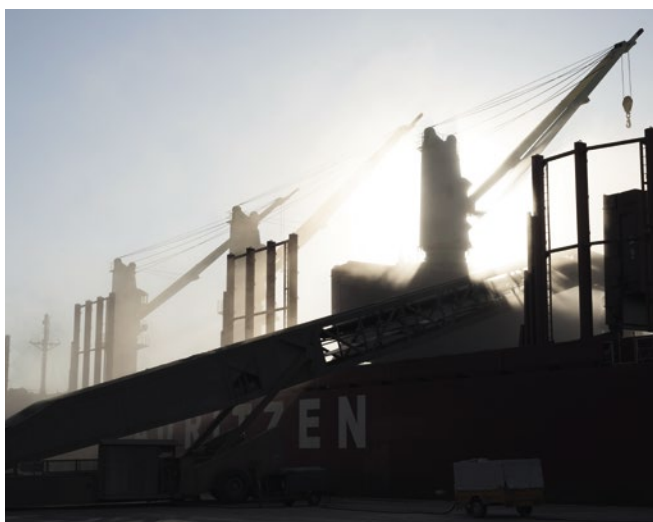
ACTU

## Le S.A.V. des rapports du CESER!

À quoi servent les rapports? Quelle est l'audience du CESER? Que deviennent les propositions du CESER? Autant de questions récurrentes sur lesquelles le CESER Nouvelle-Aquitaine a souhaité apporter quelques éclairages dans cette rubrique S.A.V. (Service Après Vote!).

### La régionalisation des ports, un sujet d'actualité

À l'invitation du Cercle Maritime de Bordeaux, le rapport sur « Les ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine », adopté en 2017, a été présenté au cours d'une soirée le 28 septembre devant une cinquantaine de personnes initiées. Ce rapport répondait à une saisine du Président du Conseil régional portant sur les complémentarités des ports de Nouvelle-Aquitaine, leurs capacités à déployer une politique de développement économique et environnemental cohérente en favorisant notamment la multimodalité fer-mer au bénéfice du report modal. La présentation du rapport a été suivie par un débat nourri autour des problématiques portuaires actuelles.



### Faire « inter-territoires »! Le CESER participe à la réflexion « Bordeaux métropole coopérative »

Les coopérations territoriales, c'était le sujet à l'honneur du séminaire organisé par Bordeaux Métropole le 11 octobre dernier réunissant plus de 150 personnes (ECPI Gironde, agglomérations Nouvelle-Aquitaine, partenaires, chercheurs-étudiants...). Le CESER était invité à une table-ronde pour échanger sur l'alliance des territoires, seul avenir durable?

L'occasion pour Dominique CHEVILLON, Président du CESER, de rappeler les travaux menés en 2017 sur « Faire Territoire(s) » et de faire cheminer les participants sur la question des relations et coopérations entre territoires, de rappeler les différentes initiatives recueillies dans ce rapport de la section du CESER...



ISSN : 2555-297X  
Lettre bimestrielle  
Abonnement gracieux sur demande.  
Directeur de la publication : Wilfried Grounon  
Rédaction : Pôle communication du Ceser  
Maquette : Kymzo  
Réalisation : PG Edition

Crédits photos :  
Photothèque Région Nouvelle-Aquitaine / Gilbert Alban / Berthillier Guillaume/Bonnaud Guillaume / Paul Robin / Thierry Frédéric, ©CMT17\_E\_COEFFE, ©Thomas\_Sanson, Port autonome de Bordeaux/Le Collen Michel, Günther Vicente, © O.Panier des Touches/LesAssociés, JCE Nouvelle-Aquitaine, Flickr, Pixabay, Pôle communication CESER Nouvelle-Aquitaine

SITE DE BORDEAUX	SITE DE LIMOGES	SITE DE POITIERS
14 rue François de Sourdis CS 81383 33077 Bordeaux Cedex Tel. 05 57 57 80 80	27 boulevard de la Corderie CS 3116 87031 Limoges Cedex 1 Tel. 05 55 45 19 80	15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575 86021 Poitiers Cedex Tel. 05 49 55 77 77

Ceser Nouvelle-Aquitaine

ceser-nouvelle-aquitaine.fr

**CESER**  
RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE